

La planification des soins préalables

Une fois que vous avez lu le document ci-dessous et que vous avez réfléchi aux questions posées, s'il vous plait faites un rendez-vous avec votre médecin de soins primaires pour discuter votre planification des soins préalables.

C'est quoi la planification des soins préalables?

La planification des soins préalables est un processus de réflexion, communication, et planification par rapport aux soins de santé que vous voudriez recevoir si vous deveniez incapable de vous exprimer.

Quelle est l'importance de la planification de soins préalables?

Si vous deveniez très malade ou que vous étiez dans un accident et que vous n'étiez pas capable de vous exprimer, discuter d'avance vos souhaits pour vos soins avec vos proches et votre médecin de soins primaires peut:

- Vous donnez l'opportunité de décider l'individu qui fera des décisions pour vos soins en votre nom
- Vous permettre de communiquer à votre/vos mandataire(s) et votre médecin de soins primaires vos croyances, vos valeurs et vos souhaits pour vos soins
- Réduire le stress que vos proches ressentent lorsqu'ils doivent faire des décisions à propos de vos soins

La planification des soins préalables est un processus à trois étapes qui inclue:

- Confirmer votre/vos mandataire(s)
- Réfléchir à vos valeurs, croyances, et préférences de soins de santé
- Communiquer à votre/vos mandataire(s) et votre médecin de soins primaires vos valeurs, croyances, et préférences de soins de santé

C'est quoi un mandataire?

C'est un(e) individu(e) qui fera des décisions concernant vos soins **dans votre nom si vous deveniez incapable de les faire pour vous-même**. Des situations où vous pourriez être incapable de faire des décisions inclue si vous étiez évanouie, vous étiez confus parce que vous aviez une infection, ou vous aviez la Démence Alzheimer avancée. Dans ces situations, vous n'êtes pas capable de comprendre les risques et les bénéfices d'un traitement ou d'un test diagnostique et/ou vous n'êtes pas capable de communiquer vos décisions. **Les décisions que votre mandataire prend devraient être en accord avec vos préférences de soins.**

En Ontario, chaque individu a automatiquement un mandataire suivant l'ordre de la liste suivante (voir ligne 4 à 8). En vertu de cette loi, les fournisseurs de soins de santé

doivent obtenir le consentement de la personne ayant le rang le plus élevé dans la liste suivante. Les personnes au même rang dans la liste partagent la responsabilité de la prise de décisions. Par exemple, si vous n'avez pas de conjoint(e) ou partenaire mais vous avez trois enfants, tous vos enfants seraient vos mandataires. Pour nominé une personne qui n'est pas votre ou vos mandataire(s) automatique(s), vous devez remplir le formulaire suivant : <https://www.publications.gov.on.ca/fr/300975>.

Mandataires désignés légalement

1. Tuteur par nomination judiciaire
2. Procureur désigné dans une procuration relative au soin de la personne
3. Représentant désigné par la Commission du consentement et de la capacité

Mandataires désignés automatiquement

4. Conjoint(e) ou partenaire
5. Enfant ou parent
6. Parent ayant un droit de visite seulement
7. Frère ou sœur
8. Toute autre parenté

La planification des soins préalables n'est pas un document légal!

La documentation par rapport à la planification des soins préalables n'a aucune valeur légale. Le but de la planification des soins préalables est de guider les décisions que votre mandataire fera dans votre nom. Par contre, les professionnels de soins de santé doivent toujours obtenir leur consentement avant des traitements ou des tests diagnostiques.

Est-ce que mon mandataire doit respecter mes souhaits?

Votre mandataire devrait tenir compte de vos souhaits lorsqu'il/elle prend une décision en votre nom. Cependant, il/elle peut ne pas être en mesure d'honorer vos souhaits pour plusieurs raisons. Par exemple, un individu peut avoir communiqué à son mandataire qu'il/elle veut rester chez eux, cependant il/elle n'est plus en mesure de prendre soin d'eux-mêmes. Déménager dans une maison de retraite ou un établissement de soins de longue durée serait nécessaire pour leur sécurité et pour combler leurs besoins de soins de santé et de soins personnels. Votre mandataire devrait toujours prendre des décisions qui supportent votre bien-être.

La planification des soins préalables versus une ordonnance de ne pas réanimer

Une ordonnance de ne pas réanimer peut faire partie (mais n'a pas besoin) de la planification des soins préalables. Selon la loi, les médecins et les ambulanciers(ères) ont besoin de donner des soins qui soutiennent la vie comme la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si un individu fait un arrêt cardiaque. Si vous ne voulez pas avoir de

la RCR, vous pouvez demander à votre médecin de soins primaire de remplir une ordonnance de ne pas réanimer. Une ordonnance de ne pas réanimer est un document légal et doit être respecté.

Comment est-ce que je devrais me préparer pour une discussion à propos de la planification des soins préalables?

Réfléchissez à vos souhaits, valeurs, et priorités. Pensez aux choses que vous considérez important et aux choses qui sont essentiels pour que vous ayez une bonne qualité de vie. C'est choses peuvent changer au fil du temps et ça sera important de communiquer ces changements avec vos proches et votre médecin de soins primaires. Voici quelques questions avec des exemples pour vous aider à commencer votre réflexion:

Qui sont les personnes importantes dans votre vie? (conjoint(e)/partenaire, enfant(s), amie(s), parent(s), frère(s)/sœur(s))

Si vous étiez incapable de faire des décisions par rapport à vos soins pour vous-même, qui voudriez-vous qui fait ces décisions en votre nom?

Prenez un moment pour réfléchir à vos conditions médicales.

- Quel sont vos conditions médicales?
- Comment impactent-ils votre habilité de faire vos activités de tous les jours?
- Ces conditions vont-ils s'aggraver, rester pareille, ou s'améliorer dans le futur?
- Si ces conditions s'empireraient, pourraient-ils affecter votre habilité de marcher, votre mémoire, votre habilité de conduire prudemment, votre capacité de prendre soin de vous-même?

Qu'est ce qui est important pour vous?

- Passer du temps avec votre famille et/ou vos ami(e)s
- Passer du temps avec votre animal de compagnie
- Travailler
- Pratiquer votre spiritualité
- Faire des activités dehors comme...
- Faire des passetemps comme...
- Contribuer à votre communauté en ...
- Voyager...

Lorsque vous réfléchissez à vos valeurs personnelles, qu'est ce qui est important pour vous?

- Garder votre dignité par... avoir les gens respecter vos décisions, avoir les gens maintenir la confidentialité de votre information personnel...
- Maintenir votre indépendance par... préparer votre nourriture, vous habiller, marcher indépendamment...
- Éviter la douleur et/ou la souffrance
- Vivre aussi longtemps que possible....

Si vous étiez très malade, qu'est ce qui serait important pour vous?

- Pouvoir passer du temps avec votre famille et/ou vos ami(e)s
- Rester dans votre propre maison/appartement/ maison de retraite
- Pourvoir faire ... (activité ou passetemps)
- Pouvoir communiquer avec vous proche...

Si vous deveniez très malade, qu'est-ce qui vous préoccuperait?

- Vous assurez que conjoint(e)/partenaire est en bonne main
- Vous assurez que vos enfants sont en bonne main
- Pas être capable de voir vos amis or votre famille
- Trouver quelqu'un pour prendre soin de votre animal de compagnie
- Vous assurez que vos finances sont à l'ordre
- Devoir quitter votre maison ou communauté pour recevoir des soins
- Perdre votre indépendance
- Être un fardeau pour vos proches
- Ne pas pouvoir vous occuper de votre hygiène personnelle
- Avoir de la douleur...

Avez-vous des fonds mis de côté pour financer des soins que vous pourriez avoir besoin? (Ex : maison de retraite, préposé aux services de soutien à la personne...)

Lorsque vous approcher vos dernier jours, qu'est-ce que vous voudriez?

- Vos proches à votre côté
- Être dans votre chez-soi
- Avoir votre animal de compagnie à votre côté
- Écouter à de la musique
- Pouvoir regarder dehors...

Je ne voudrais plus des traitements qui prolongent la vie si je ne pourrais plus:

- Participer dans les activités je le fais maintenant
- Marcher indépendamment
- Reconnaître et communiquer avec ma famille et mes ami(e)s...

Références:

Advance Care Planning, Goals of Care, and Treatment Decisions & Informed Consent: Frequently Asked Questions. (2021). Ontario Palliative Care Network.

<https://www.ontariopalliativecarenetwork.ca/sites/opcn/files/2021-01/OPCNGocFAQ.pdf>

My Wishes, My Care: Thinking it through.(2021). BC Center for palliative care.

<https://bc-cpc.ca/wp-content/uploads/2021/12/Thinking-It-Through.pdf>

Online Advance Care Planning Workbook. (2022). Advance Care Planning Ontario.

<https://www.advancecareplanningontario.ca/acp/acp-workbook>